# SEANCE DU 02 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq le deux août à dix heures, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Bernard MAGES, Serge REGOURD, Julien CASTELNAU (à partir de 10h15), Arne AULLAS D'AVIGNON, Pierre CROS (jusqu'à 10h45).

Excusés : Anne PHILIPPE (pouvoir à Mme CECCARELLI), Patricia ALMENDRA, Julien CASTELNAU (jusqu'à 10h15), Pierre CROS (à partir de 10h45, pouvoir à M. RIGOLE).

Convocation du 26 juillet 2025.

## Ordre du jour :

## II-Délibération QRGA + consultation citoyenne :

M. REGOURD rappelle que la loi prévoit un nombre de sièges par communes, c'est le droit commun. Les communes peuvent se prononcer sur un accord local selon les conditions de majorité qualifiée.
Le souhait de Laguépie de bénéficier d'un 3ème siège a été présenté aux élus communautaires de manière erronée : « si Laguépie a 3 sièges, les petites communes n'auront plus qu'un seul siège au lieu de 2 ». C'est faux, il est tout à fait possible d'augmenter le nombre total de délégués communautaires et d'attribuer un siège supplémentaire à notre commune.

Arrivée de M. CASTELNAU à 10 heures 15.

M. le Maire précise qu'il avait demandé une conférence des maires pour discuter de la répartition des sièges, mais cette réunion n'a pas eu lieu. Il rappelle que la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) de Tarn-et-Garonne doit se réunir en novembre, il devra expliquer les raisons du départ de la commune. La CDCI du Tarn doit aussi se réunir et donner son aval à notre adhésion à la communauté de communes du Cordais et du Causse (4C).

M. le Maire indique les diverses compétences de la 4C : aménagement de l'espace, développement économique, voirie communale, construction et entretien des bâtiments culturels, sportifs et d'enseignement, action sociale et cadre de vie, création et gestion des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), service incendie, cuisine collective, transport à la demande, aménagement numérique, études sur le transfert de compétences.

M. Pierre CROS quitte la séance à 10 heures 45 et donne pouvoir à M. RIGOLE.

Pour organiser la consultation citoyenne, il faut d'abord avoir toutes les données financières pour présenter les avantages et les inconvénients du changement d'intercommunalité. M. le Maire va étudier les incidences financières pendant le mois d'août, il souhaite que la consultation des habitants ait lieu fin septembre si on quitte la QRGA au 1er janvier 2026.

## I-Vote du compte rendu du 04 juillet 2025 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

## II-Délibération QRGA + consultation citoyenne :

M. le Maire présente le courrier qu'il va adresser au président de la communauté de communes QRGA pour demander le retrait de la commune.
Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce projet de retrait ainsi que pour la consultation citoyenne.

**Délibération reçue à la Préfecture le 14 août 2025.**

## III-Questions diverses :

Sans objet.

Séance levée à 11 heures 25.